

Le contrat de rivière Lesse

Le courrier de la Lesse de juin 2013—N°51

Avis aux propriétaires de prairies occupées par les scouts

Une feuillée doit être située au minimum à 25 mètres du cours d'eau et placée plus haut que le niveau le plus haut de l'eau !

Une feuillée ne devrait jamais être profonde de plus de 25 cm (certains écrivent même 15 cm). En effet, pour dégrader les matières organiques, il faut des micro-organismes qui ont besoin d'air. Et plus on creuse, moins on a d'air. Il faut donc déplacer régulièrement la feuillée pendant la durée du camp.

Et pourquoi ne pas proposer aux scouts de se fabriquer une « toilette sèche » ? Les toilettes sèches à litière bio-maîtrisée : il s'agit d'un seau (métallique) qui se trouve dans un caisson en bois. Il faut recouvrir les excréments avec une litière, faite de matière sèche riche en carbone, broyée ou déchiquetée (sciure, paille, feuilles mortes, branches broyées). La sciure peut éventuellement se trouver dans une scierie locale. Il faut vider régulièrement le seau sur un tas de compost qui à long terme pourra servir d'engrais. (Source : www.lesscouts.be)

A tous les pêcheurs et à tous les promeneurs des bords de rivière

A tous les pêcheurs et à tous les promeneurs des bords de rivière !

Bientôt l'été : C'est le moment d'être attentifs à la présence de plantes invasives !! :

1. Si vous croisez l'une ou l'autre **Berce du Caucase** : ne les arrachez pas vous-mêmes (la sève peut provoquer des brûlures), mais signalez-nous leur présence. Nous les traiterons ou les ferons traiter.



2. Si vous rencontrez quelques **Balsamines de l'Himalaya** : vous pouvez les arracher soigneusement et les poser sur sol sec si possible, pour les faire sécher. En cas de massifs abondants, nous le signaler. Nous essayons de les traiter en commençant par les zones amont.



3. Pour les **renouées asiatiques**, surtout ne pas y toucher. Les casser ou les faucher provoque leur extension !!



Voir sur notre site, l'affichette bilingue sur la Balsamine réalisée à l'attention des pêcheurs.

Voir aussi <http://www.alterias.be/>

Saviez-vous que...

Déjà dénoncés pour leurs impacts sur les abeilles et l'avifaune, les pesticides de la famille des néonicotinoïdes (particulièrement l'imidaclopride) sont aujourd'hui également incriminés pour leurs effets néfastes sur la biodiversité aquatique (libellules, éphémères, escargots et crustacés). Dans une étude très récente, l'analyse des concentrations d'imidaclopride dans les eaux de surface aux Pays-Bas a été couplée à l'observation des animaux aquatiques. Dans certains cours d'eau et rivières, la diversité biologique a diminué de 70 %.



Info complémentaire :

<http://www.iew.be/spip.php?article5665>

Le prochain programme d'actions est sur les rails!

La première phase d'exécution du Contrat de rivière (2010-2013) arrive à son terme en décembre de cette année. Après avoir actualisé et complété l'inventaire de terrain, la cellule de coordination fait actuellement le tour des partenaires avec les propositions d'actions pour le deuxième triennat (2013-2016). Chaque action est présentée sur une fiche A4 reprenant l'intitulé de l'action et son n°, et le cas échéant, une photo, une carte, et d'autres précisions. Les partenaires sont invités à choisir les actions qu'ils acceptent d'entreprendre.

L'ensemble de ce nouveau programme d'action devra ensuite être approuvé par le Comité de Rivière lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 12 juillet à Paliseul. Il sera ensuite soumis à l'approbation du Ministre dès le 22 août.

Fiche type

Agenda

Sa 22 et Di 23 juin : journées fermes ouvertes. Toutes les infos sur www.jfo.be

Ve 12 juillet : assemblée générale à 16h à la salle Sauvian à Paliseul

Sa 14 juillet : Natagora Famenne organise un nettoyage des berges de la Wamme dans la réserve naturelle des Prés de la Wamme à Hargimont. Rdv à 9h30 à l'église d'Hargimont.

Contrat de rivière Lesse, ASBL

Rue de Dewoin, 48

5580 Rochefort



Tél. : 084-222 665

info@crlasse.be

www.crlasse.be